

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 14 : novembre 2017

Situation au 30 septembre 2017

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). Les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2017 et modifié dans le cadre du PLFSS pour 2018. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-le-portail>. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Les publications relatives à l'exercice 2017 donnent lieu à des modifications par rapport aux précédents exercices. Le champ de la publication a été élargi à cinq nouveaux régimes (chemin de fer français, régie autonome des transports parisiens, les mines, la marine et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat) ainsi qu'à la CNSA. Cette publication couvre à présent 99% du champ des dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, hors régime des retraites de la fonction publique de l'Etat qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO.

Pour être plus facilement comparable aux autres publications de la Commission des comptes de la sécurité sociale, le champ de la branche maladie présente l'ensemble des régimes intégrés à la protection universelle maladie (PUMA). La branche des AT-MP est désormais isolée et correspond au seul régime général. Quant à la branche vieillesse, le regroupement retenu inclut la CNAVTS, le FSV et les régimes alignés sur le régime général, soit le RSI et le régime des salariés agricoles de la MSA, de façon à suivre la mise en place de la LURA (liquidation unique des régimes alignés).

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués sur les exercices 2015 et 2016 afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications précédentes. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant ainsi en partie la comparabilité avec les exercices précédents.

Branches : maladie de la PUMA, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-17 / Sep-16	2017 poids
			2016	2017		
SOLDE	-5,2		-7,0	-2,5		
dont branche maladie (PUMA)	-4,1		-5,0	-1,8		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-2,4		-2,0	-1,4		
dont branche famille	0,3		-1,1	-0,5		
dont branche AT-MP	1,0		1,2	1,2		
Total des dépenses	399,8	2,2%	285,4	290,1	1,7%	72,6%
Prestations sociales	367,6	2,4%	269,1	273,6	1,7%	74,4%
Transferts	19,7	0,5%	9,6	9,6	0,4%	48,7%
Charges de gestion courante	12,4	0,0%	6,7	6,8	1,8%	55,1%
Autres charges	0,1	-16,1%	0,0	0,0	-14,4%	36,1%
Total des recettes	394,6	3,0%	278,4	287,6	3,3%	72,9%
Cotisations sociales	220,3	2,8%	159,6	164,0	2,7%	74,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,3	74,8%	2,6	4,0	51,0%	62,9%
CSG	90,7	1,2%	65,0	66,6	2,6%	73,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	60,8	2,3%	44,2	46,3	4,8%	76,1%
Charges liées au non recouvrement	-1,8	6,0%	-1,5	-1,5	-2,3%	80,2%
Transferts	13,0	2,4%	4,9	4,6	-6,1%	35,7%
Autres produits	5,2	-2,7%	3,6	3,6	0,3%	68,6%
CADES - endettement net	-121,0	-10,9%	-138,5	-123,7	-10,7%	

* : Prévisions du PLFSS 2018

Le solde à fin septembre est nettement meilleur qu'en 2016 à la même période (-2,5 Md€ contre -7 Md€) grâce à une amélioration des soldes de toutes les branches et plus particulièrement de la branche maladie.

La croissance des dépenses des neuf premiers mois est moins rapide que celle des recettes (respectivement +1,7% et +3,3%).

Les cotisations, qui participent à la croissance des recettes pour 1,6 point, évoluent à un rythme proche de la prévision (+2,7% contre +2,8%), qui reste toutefois inférieur à celui de la masse salariale du secteur privé (+3,3%). Cet écart s'explique essentiellement par les cotisations de la branche famille : leur dynamique reste affectée par la baisse du taux de cotisations sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic au 1^{er} avril 2016.

Inversement, d'autres événements viennent limiter l'écart tels que la hausse des cotisations vieillesse et la modification à partir d'avril 2017 du calcul des produits liés aux entreprises taxées d'office. La majoration appliquée a été relevée (25% contre 10% auparavant) ainsi que la base de calcul en l'absence de rémunération connue (application de 2,5 fois le plafond de la sécurité sociale au lieu du SMIC auparavant). Ce surplus de produit en cours d'exercice ne devrait pas améliorer substantiellement le résultat net de l'année puisqu'une part importante de ces produits fera l'objet d'une provision.

La CSG ne contribue que pour 0,6 point à la croissance des recettes en raison du contrecoup du produit exceptionnel versé aux régimes maladie en 2016, mais aussi du relèvement des seuils d'exonération applicables à la CSG sur les retraites au 1^{er} janvier 2017.

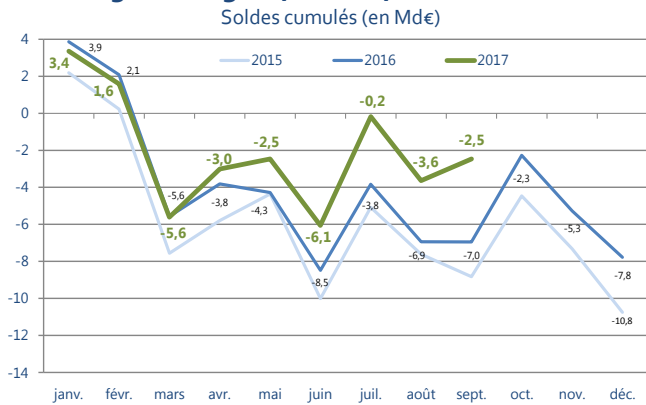
Les autres contributions, impôts et taxes contribuent pour 0,8 point à la croissance des recettes, portées par l'affectation de recettes nouvelles à la sécurité sociale.

L'importante hausse des cotisations prises en charge par l'Etat (+51%) résulte de l'intégration dans le champ de la compensation par l'Etat de mesures d'exonération, auparavant non compensées, concernant les aides à domicile, les ateliers et chantiers d'insertion, les aides aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise et les associations intermédiaires.

Le profil des soldes sur ces neuf premiers mois de 2017 s'éloigne progressivement de celui de 2016 à partir d'avril en raison essentiellement de la branche maladie qui a bénéficié du versement de 0,9 Md€ de produits auparavant mis en réserve dans la section III du FSV mais aussi de la progression des impôts et taxes affectés à la sécurité sociale et des prises en charge par l'Etat.

En l'absence de nouvelle reprise de dette, l'endettement net de la CADES diminue de 10,7% fin septembre soit une tendance proche de celle prévue lors de la dernière CCSS (-10,9%).

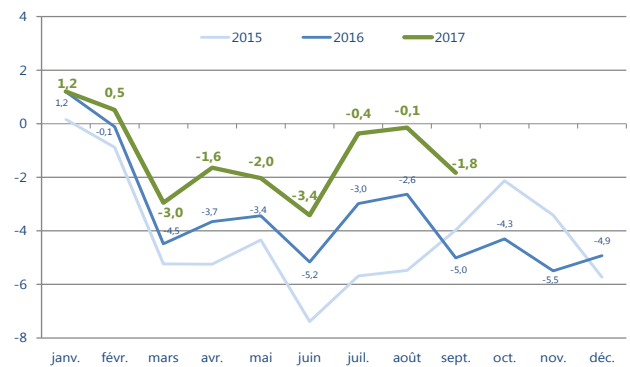
Branches : maladie de la PUMA, vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV



Les prestations sociales progressent moins rapidement (+2,3%) que la prévision sur l'ensemble de l'année (+3,4%). Si l'évolution constatée sur les dépenses de soins de ville de la CNAM (un tiers du total des prestations sociales) reste proche de la prévision annuelle (+2,2% contre +2,4%), tout comme celle des établissements médico-sociaux (+10,6% contre +11,9%), la croissance des dépenses des établissements de santé se situe en dessous des prévisions.

Les soldes mensuels de la branche maladie sont en amélioration significative depuis le début de l'année par rapport aux soldes constatés en 2016 (+3,2 Md€ au 30 septembre) en raison de toutes les mesures nouvelles sur les recettes.

Branches maladie (PUMA) ¹ • Soldes cumulés (en M€)



¹ : La PUMA regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAMTS, MSA, RSI, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branches maladie (PUMA) ¹

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-17 / Sep-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	206,0	3,3%	147,2	150,6	2,4%	73,1%
Prestations sociales	193,4	3,4%	140,1	143,4	2,3%	74,1%
Transferts	5,9	6,2%	3,2	3,4	6,6%	58,3%
Charges de gestion courante	6,7	-0,6%	3,8	3,9	1,9%	57,9%
Autres charges	0,1	-13,2%	0,0	0,0	-53,6%	14,4%
Total des recettes	201,9	3,7%	142,2	148,8	4,7%	73,7%
Cotisations sociales	89,8	2,9%	65,1	67,3	3,4%	74,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,1	93,9%	1,1	1,8	56,9%	58,6%
CSG	70,9	1,0%	50,4	52,5	4,3%	74,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	32,1	8,3%	21,9	23,7	8,2%	73,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,8	2,2%	-0,6	-0,6	-1,7%	74,9%
Transferts	3,1	9,9%	1,6	1,5	-9,3%	47,9%
Autres produits	3,7	-3,2%	2,7	2,7	0,5%	71,6%
SOLDE	-4,1		-5,0	-1,8		

* : Prévisions du PLFSS 2018

Fin septembre 2017, la progression des recettes fait nettement baisser le déficit de la **branche maladie** par rapport à la même période de 2016 (-1,8 Md€ contre -5 Md€).

Les cotisations, portées par l'augmentation du taux de cotisation maladie de 0,05 point, évoluent sur un rythme légèrement supérieur à la prévision annuelle (+3,4% contre +2,9%).

La progression des recettes de CSG de 4,3% s'explique par une augmentation de la part de CSG affectée à la branche maladie entre les encaissements de début 2016 (pour leur partie se rattachant comptablement à l'exercice 2015) et ceux de 2017 (pour leur partie se rattachant à 2016). Progressivement l'évolution tend à se rapprocher de l'évolution annuelle.

Les autres contributions impôts et taxes continuent de se rapprocher de l'évolution attendue en fin d'année (+8,2% alors que la prévision annuelle s'établit à +8,3%). Ces évolutions découlent de plusieurs changements dans l'affectation des taxes en application de la LFSS pour 2017. La branche n'est plus affectataire de la CSSS mais perçoit une part plus importante de la taxe sur les salaires (22,8% au lieu de 17,2%) et de la taxe spéciale sur les contrats d'assurances (46% au lieu de 26,9%). Elle reçoit désormais la quasi-totalité (99,75%) de la taxe sur les tabacs à la place des autres régimes d'assurance maladie.

De plus, la CNAM a reçu en mai 0,9 Md€ de produits mis en réserve dans la section III du FSV dans le cadre des opérations de compensation des mesures d'exonération liées au pacte de responsabilité et de la création du fonds de financement de l'innovation pharmaceutique.

Par ailleurs, le poste des autres produits évolue peu mais masque des variations qui s'annulent : le produit des remises conventionnelles est supérieur de 0,4 Md€ à son niveau de septembre 2016 et les remboursements des soins des étrangers sont en baisse pour un montant similaire.

Branches vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-17 / Sep-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	138,6	1,6%	98,4	99,6	1,3%	71,9%
Prestations sociales	128,8	1,7%	94,7	96,0	1,4%	74,5%
Transferts	7,9	-0,5%	2,8	2,7	-2,7%	34,1%
Charges de gestion courante	1,9	-0,3%	0,9	0,9	1,1%	0,0%
Autres charges	0,0	-29,7%	0,0	0,0	-19,4%	48,9%
Total des recettes	136,2	1,9%	96,4	98,2	1,9%	72,1%
Cotisations sociales	87,7	3,8%	62,4	65,1	4,2%	74,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,3	63,7%	1,0	1,5	50,3%	66,3%
CSG	9,7	2,2%	7,3	6,6	-9,4%	68,1%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	21,1	-7,8%	17,7	17,1	-3,2%	81,0%
Charges liées au non recouvrement	-0,6	6,3%	-0,5	-0,5	1,5%	75,8%
Transferts	15,7	0,2%	8,2	8,3	0,1%	52,5%
Autres produits	0,3	-1,5%	0,2	0,2	-5,6%	50,6%
SOLDE	-2,4		-2,0	-1,4		
dont CNAV + FSV	-2,4		-1,2	-0,2		
dont RSI	0,0		-1,2	-1,4		
dont MSA Salariés	0,0		0,4	0,2		

* : Prévisions du PLFSS 2018

Le solde de la **branche vieillesse** à fin septembre 2017 s'améliore par rapport à la même période de 2016 (-1,4 Md€ contre -2 Md€). Cette amélioration est toutefois atténuée par les résultats du RSI et de la MSA dont les soldes se dégradent de 0,2 Md€ chacun en raison d'une baisse du produit de la compensation démographique pour le premier et d'un décalage de comptabilisation de produits de cotisations suite à la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) pour la seconde.

Les recettes sont en progression de 1,9%, tirées notamment par les cotisations qui progressent de +4,2% avec, spécifiquement pour la branche, l'augmentation au 1^{er} janvier des taux des cotisations déplaçonnées salariales (0,4% contre 0,35%) et patronales (1,9% contre 1,85%).

La CSG affectée au FSV diminue de 9,4% à fin septembre. En 2016, le FSV percevait encore des produits de CSG assis sur les autres revenus que ceux du capital, se rattachant aux exercices antérieurs, ce qui n'est plus le cas en 2017.

Par ailleurs si la CSG sur les revenus du patrimoine est perçue majoritairement en septembre (+4,5% par rapport à septembre 2016), celle qui repose sur les revenus des placements est surtout

enregistrée en octobre et n'est donc pas encore visible dans les comptes à cette période.

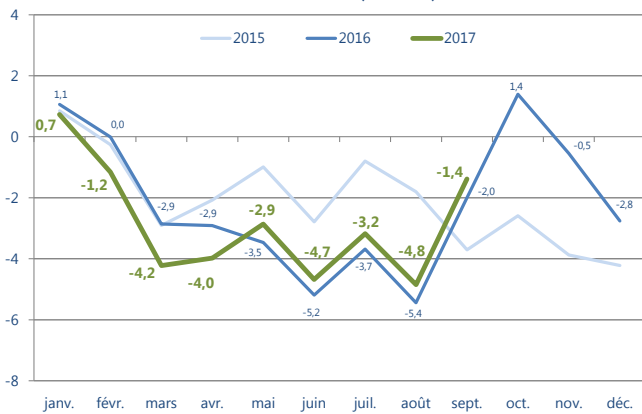
Les impôts et taxes sont prévus en baisse de 6,8%. En application de la LFSS pour 2017, la part de la taxe sur les salaires affectée à la CNAV a été réduite contre une affectation de la totalité du rendement de la CSSS (contre 41,7% en 2016). De plus, le régime des salariés agricoles n'est plus bénéficiaire de droits de consommation sur les tabacs. L'évolution à fin septembre de ces recettes se situe au-dessus de la prévision, la déduction du crédit d'impôt de taxe sur les salaires n'interviendra qu'à la clôture des comptes.

Les prestations sociales progressent de 1,4% contre une prévision annuelle de +1,7% en CCSS de septembre 2017. Cette évolution modérée s'explique en grande partie par les effets du report de l'âge légal sur la progression des effectifs de droits propres sur les neuf premiers mois de l'année. Sur le seul régime général, ces effectifs ont progressé de +0,8% à fin septembre contre +1,7% à la même date en 2016).

Après la rupture observée en mai 2017 due aux modifications d'affectation de recettes (CSSS, CSG), la chronique des soldes mensuels redevient parallèle à celle de 2016.

Branche vieillesse des régimes alignés²

Soldes cumulés (en Mde)



² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la LURA : CNAVTS, les branches vieillesse de base du RSI et des salariés agricoles de la MSA.

Branche famille

en milliards d'euros	2017 (p) *	%	Montant à fin Septembre		Sep-17/ Sep-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	49,6	0,1%	36,7	36,7	0,2%	74,0%
Prestations sociales	36,6	0,3%	27,6	27,6	0,0%	75,6%
Transferts	10,1	-0,7%	7,5	7,5	0,1%	74,6%
Charges de gestion courante	2,9	1,1%	1,5	1,5	1,9%	52,2%
Autres charges	0,0	-16,6%	0,0	0,0	59,5%	106,4%
Total des recettes	49,9	2,7%	35,6	36,3	1,9%	72,7%
Cotisations sociales	30,4	0,7%	22,9	22,2	-3,0%	73,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	60,2%	0,4	0,6	57,1%	73,5%
CSG	10,1	2,3%	7,3	7,5	2,8%	74,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	7,6	10,9%	4,6	5,5	19,7%	72,3%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	-6694,5%	-0,3	-0,2	-11,4%	126,5%
Transferts	0,4	0,5%	0,2	0,2	-1,5%	63,6%
Autres produits	0,8	1,0%	0,4	0,5	3,8%	59,5%
SOLDE	0,3		-1,1	-0,5		

* : Prévisions du PLFSS 2018

L'amélioration du solde de la **branche famille** en septembre 2017 par rapport à septembre 2016 (+0,6 Md€), est en cohérence avec le résultat attendu en fin d'année tel que prévu pour le PLFSS.

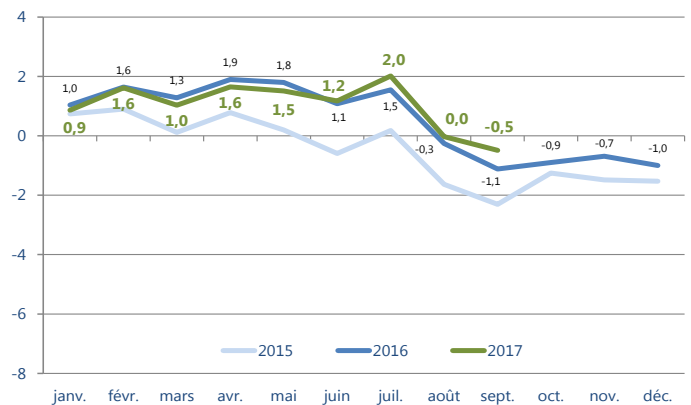
L'évolution des cotisations est passée de -9,8 % à fin mars 2017 à -3% au 30 septembre, se rapprochant progressivement de la prévision (+0,7%). L'effet de la mise en place de l'extension de la baisse du taux de cotisation famille sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 Smic est encore amené à se réduire d'ici la fin de l'année.

La CSG progresse de 2,8% sous l'effet de la dynamique de l'assiette portant sur les revenus d'activité. La hausse des impôts et taxes à fin septembre (+19,7% pour une prévision établie à +10,9%) s'explique principalement par la taxe sur les salaires, dont la part affectée à la branche a doublé entre 2016 et 2017 (passage de 19,2% à 38,74%). A cette modification s'ajoute l'effet d'un changement dans le calendrier de perception de la TSCA (taxe spéciale sur les contrats d'assurance des véhicules) qui conduit à une accélération des produits par rapport à l'année dernière (+22,8% fin septembre 2017 pour une prévision établie à +1,1%). L'écart s'amenuisera au cours du dernier trimestre.

Côté dépenses, les prestations sociales progressent sur un rythme proche de celui de la prévision (0% contre +0,3%).

Les soldes mensuels de 2017 sont passés au-dessus de ceux de 2016 à partir de juin, reflétant l'amélioration du résultat de la branche.

Branche famille • Soldes cumulés (en Mde)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2017 (p) *	%	Montant à fin Septembre		Sep-17/ Sep-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	11,8	0,1%	8,3	8,4	1,0%	71,1%
Prestations sociales	8,9	1,5%	6,6	6,6	0,4%	74,5%
Transferts	2,0	-6,3%	1,2	1,3	3,8%	62,4%
Charges de gestion courante	0,9	1,7%	0,5	0,5	2,5%	57,4%
Autres charges	0,0	-14,2%	0,0	0,0	n.s.	-14,7%
Total des recettes	12,8	1,9%	9,5	9,6	1,6%	75,3%
Cotisations sociales	12,5	1,2%	9,2	9,4	2,2%	75,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,12	9,6%	0,08	0,04	-50,7%	34,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,0	-100,0%	0,0	0,0	-6,8%	n.s.
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	-46,7%	-0,1	-0,1	-0,8%	71,9%
Transferts	0,0	-77,7%	0,0	0,0	34,8%	-511,8%
Autres produits	0,4	-5,2%	0,3	0,3	-2,5%	73,1%
SOLDE	1,0		1,2	1,2		

* : Prévisions du PLFSS 2018

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du troisième trimestre 2017 s'établit à un niveau identique à celui de septembre 2016 (1,2 Md€).

Les prestations sociales à cette période de l'année progressent plus faiblement (+0,4%) que la prévision (+1,5%). La baisse des rentes (-0,7%) explique cet écart malgré une progression des indemnités journalières un peu plus importante que la prévision (+4,6% contre +4%).

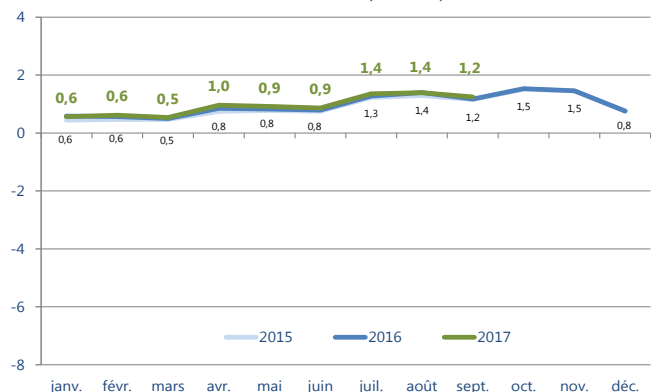
Sous l'impulsion de la croissance de la masse salariale et en dépit de la baisse de 0,06 point du taux de cotisation moyen à compter de janvier 2017, les cotisations de la branche AT-MP continuent d'augmenter (+2,2% par rapport à septembre 2016 pour une prévision fixée à +1,2%).

Le fort écart d'évolution du poste des cotisations prises en charge par l'État vient d'une modification dans l'ordre de calcul des exonérations.

Par ailleurs, la révision à la baisse de la dotation de la branche au FIVA prévue en PLFSS ne sera comptabilisée qu'en fin d'année, expliquant l'écart observé sur les transferts entre prévisions et réalisations.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP reste depuis le début de l'année très proche de celle des exercices précédents.

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



Extension du champ de la publication :

Dans cette dernière partie, le champ de cette publication, qui avait été élargi en 2016 à de nouveaux régimes est à nouveau complété pour intégrer cinq autres régimes de retraite (la SNCF, la RATP, l'ENIM, la FSPOEIE et la CANSSM) ainsi que la CNSA.

Par ailleurs, le régime de retraite des exploitants agricoles de la MSA, qui apparaissait auparavant dans la première partie de la publication, est désormais intégré dans cette dernière partie puisque le régime n'est ni aligné ni intégré financièrement au régime général.

Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute toutes les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans les tableaux précédents qui ne concernent que le régime général (sur le champ de la PUMa pour la branche maladie et sur celui de la LURA pour la branche vieillesse) et le FSV.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

en milliards d'euros	2017 (p) *	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-17/ Sep-16	poids 2017
			2016	2017		
Total des dépenses	435,9	2,3%	318,8	324,7	1,8%	74,5%
Prestations sociales	403,7	2,5%	301,2	306,3	1,7%	75,9%
Transferts	19,4	0,6%	10,6	11,3	5,8%	58,1%
Charges de gestion courante	12,7	0,1%	7,0	7,1	1,8%	56,0%
Autres charges	0,1	-13,2%	0,1	0,1	-19,6%	39,6%
Total des recettes	430,8	2,8%	307,1	317,0	3,2%	73,6%
Cotisations sociales	250,1	2,7%	181,8	186,6	2,6%	74,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,3	74,4%	2,6	4,0	51,5%	63,3%
CSG	90,7	1,2%	65,1	66,6	2,4%	73,4%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,2	2,2%	50,8	53,1	4,6%	85,3%
Charges liées au non recouvrement	-1,9	2,8%	-1,5	-1,5	-1,6%	81,1%
Transferts	17,9	0,7%	4,7	4,4	-4,8%	24,7%
Autres produits	5,3	-2,9%	3,7	3,7	2,1%	70,1%
SOLDE	-5,0		-11,8	-7,6		
dont solde toutes branches de la première partie	-5,2		-7,0	-2,5		

Le solde en septembre 2017 des organismes de sécurité sociale qui correspond dans cette partie à la quasi-totalité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale s'établit à -7,6 Md€ contre -11,8 Md€ en septembre 2016.

Par rapport au solde de toutes les branches de la première partie de cette publication, le déficit s'accroît de 5,1 Md€ contre 4,8 Md€ en septembre 2016 essentiellement en raison de la dégradation des soldes du régime des professions libérales (la CNAVPL) et de la CNSA.

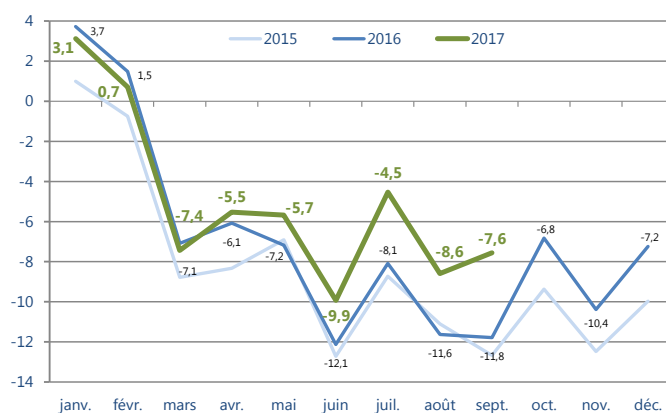
Pour la CNAVPL, l'origine principale de la dégradation vient de la charge de compensation démographique affectée au régime, pour la CNSA, il s'agit des prestations sociales qui augmentent plus vite que les recettes qui lui sont attribuées.

L'élargissement aux autres régimes vieillesse et à la CNSA ne modifie pas les évolutions observées de la première partie de cette publication sur les postes majeurs tels que les prestations et les cotisations. Néanmoins, les charges de transferts sont plus dynamiques du fait de la compensation démographique de la CNAVPL, la CSG évolue moins vite en raison de l'introduction de la CNSA et les impôts et taxes progressent moins vite sur ce champ plus étendu (+4,6% contre +4,8%) notamment en raison de la stabilité observée sur les taxes affectées au régime des exploitants agricoles.

La chronique des soldes complétée des autres régimes vieillesse et de la CNSA est dégradée par rapport à celle présentée dans la première partie car la subvention d'équilibre versée par l'Etat à plusieurs de ces régimes n'est enregistrée qu'à la clôture des comptes, pour des montants pouvant être significatifs. Au total 7,4 Md€ avaient été comptabilisés en clôture des comptes 2016 pour équilibrer ces régimes.

Au cours de ces trois premiers trimestres, la trajectoire des soldes suit celle des années précédentes avec cependant une amélioration à partir du deuxième trimestre pour les raisons qui ont été développées dans la première partie.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale regroupent la branche maladie de la PUMa, les branches vieillesse de base des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général déjà présentés ci-dessus et auxquels sont ajoutés neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM), ainsi que la CNSA. L'ensemble de ces organismes correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

